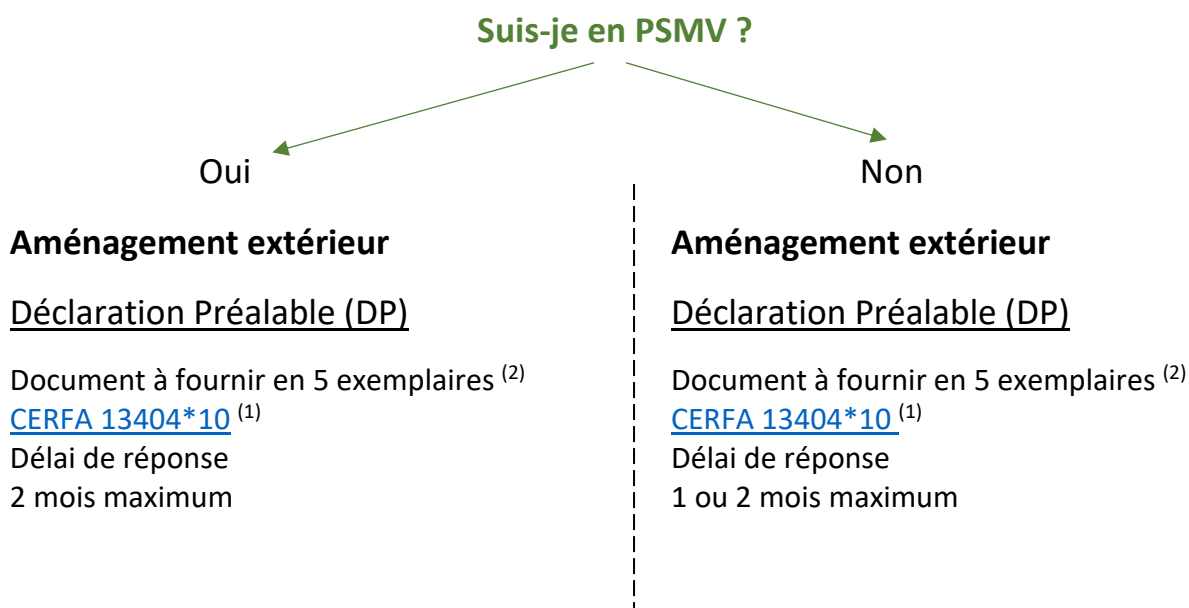


Aménager son local : l'extérieur

L'EXTERIEUR DU LOCAL

Quels sont mes démarches ?

La devanture, l'enseigne, la vitrophanie, les stores et marquises ainsi que la climatisation sont soumis à une Déclaration Préalable. En fonction de la localisation de mon local, les délais varient.



⁽¹⁾ Les numéros des CERFAS peuvent être amenés à être modifié. Vérifier l'intitulé des CERFAS avant de les remplir.

⁽²⁾ Peuvent être déposés en ligne sur <https://ideau.atreal.fr/>

CONTACT

Service Urbanisme

urbanisme@pontsaintesprit.fr
ou au 04 66 90 34 00 (accueil Citézen)

Service Economie

Pour des aides liés à la rénovation de la devanture commerciale
economie@pontsaintesprit.fr
04 66 90 45 24

Demande de rendez-vous accessible depuis le site internet de la commune
Rubrique Mes démarches